

LE PAP APRÈS SIX MOIS DE CHÔMAGE : *quel nouveau départ pour les demandeurs d'emploi ?*

.....

• Lors du lancement du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) en 2001, l'ANPE a généralisé à tous les demandeurs d'emploi un programme d'accompagnement dans leur recherche et ainsi propose à chacun un projet d'action personnalisée (PAP). Ce programme, qui marque à la fois un renforcement des obligations des demandeurs d'emploi et une intensification par étape des services rendus par l'ANPE, a donné lieu, en 2002, à plusieurs millions d'entretiens approfondis.

• L'entretien de diagnostic initial mené au moment de l'inscription au chômage, est suivi, six mois plus tard, d'un « entretien d'actualisation » pour les personnes encore inscrites. Cinq mois après ce deuxième entretien PAP, près des deux tiers des projets d'action sont réalisés, mais 60 % des demandeurs d'emploi sont encore exclusivement en recherche d'emploi. Leurs jugements sur le dispositif dépendent surtout de l'intensité du service rendu.

.....

Depuis le 1^{er} juillet 2001, le programme PAP, dans une logique de prévention du chômage de longue durée, propose d'emblée aux nouveaux demandeurs d'emploi un « suivi individualisé » (encadré 1). Ceux-ci bénéficient désormais, dès l'inscription à l'ANPE, d'un premier entretien (dit « PAP 01 »). Ils sont convoqués six mois après, s'ils sont toujours au chômage, pour une actualisation de leur PAP, ou « PAP 02 ». Cette seconde phase est destinée à consolider le lien entre les opérateurs en charge du PAP et le demandeur, et le cas échéant, à relancer sa recherche, en proposant un soutien adapté puisé dans une gamme de prestations.

En 2002, près de 3,8 millions de PAP 01 et plus d'1,8 million de PAP 02 ont été élaborés. Afin d'évaluer ce dispositif, une première enquête a été réalisée auprès de

personnes reçues en entretien PAP 02 en septembre 2002 (encadré 2).

L'entretien d'actualisation : entre obligation et soutien

La majorité des personnes interrogées perçoit en priorité l'entretien PAP 02 d'actualisation comme une aide (au sens large, y compris la fourniture de renseignements). Mais un cinquième ne le considère que comme un rendez-vous administratif ou, dans la même proportion, comme un outil de vérification de la recherche d'emploi (graphique 1). Et pour trois quarts des répondants, le conseiller ANPE s'est assuré en cours d'entretien que la recherche d'emploi était effective. Au total, l'idée selon laquelle le PARE et le PAP se traduisent par davantage de contrôles est largement partagée au sein de l'échantillon (tableau 3). Si les demandeurs d'emploi indemnisés mettent plus fortement en avant ces dimensions, elles sont perçues par tous. De plus, les demandeurs d'emploi retiennent le plus souvent que c'est un entretien auquel ils ont été convoqués, ce qui illustre son

caractère obligatoire et quelque peu formel.

Dans le même temps, 73 % d'entre eux considèrent qu'il a été l'occasion de faire le bilan des derniers mois de recherche. La durée des entretiens est jugée correcte et permet d'aborder toutes les questions qui semblent importantes. Cette étape marque visiblement une inflexion dans la perception de l'action de l'ANPE, puisque, dans 69 % des cas, les demandeurs d'emploi y trouvent un élément d'amélioration par rapport aux entretiens approfondis précédents (1). En effet, ils jugent l'entretien PAP 02 plus concret, plus complet ou mieux adapté à leur situation personnelle. Près d'un tiers des répondants le perçoit même comme quelque chose de complètement nouveau.

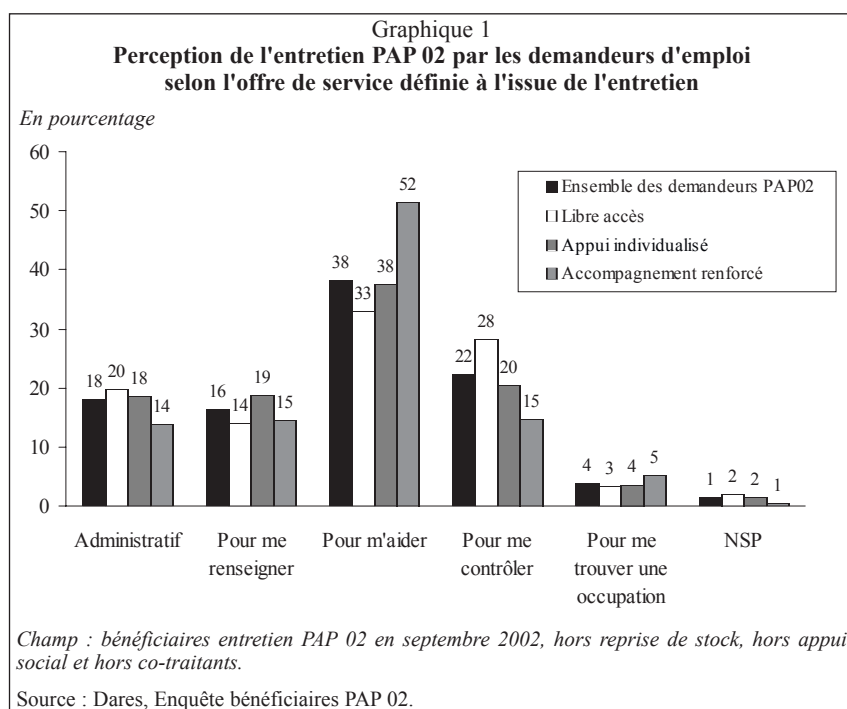
Cette double appréciation fait écho à la nature plurielle du PAP et des dispositifs « d'accompagnement » des demandeurs d'emploi en général. Ces mesures comportent des dimensions coercitives comme : convocation systématique, nécessité de rendre des comptes sur sa recherche d'emploi et risque de se voir suspendre

les allocations chômage en cas de non-respect des obligations. Mais simultanément, les programmes d'aide à la recherche d'emploi déploient des services destinés à améliorer les chances de retrouver un emploi, selon une approche individualisée plus proche des usagers, perçus comme des « clients ».

Un deuxième entretien qui infléchit les comportements

L'entretien PAP 02 d'actualisation, intervenant après au moins six mois de chômage, s'adresse aux demandeurs d'emploi n'ayant pas trouvé de solution satisfaisante ou durable : c'est le moment où se manifeste pour eux le caractère graduel du PAP. Or ils semblent bien avoir modifié leurs comportements à la suite de cet entretien, que se soit dans leur manière de chercher un emploi, le métier recherché lui-même, le fait de se rendre plus souvent à l'ANPE, ou en reconsidérant un projet de formation (tableau 1). Ces modifications sont d'autant plus fréquentes que le niveau de service est élevé (2), et le niveau de diplôme plus faible.

47 % déclarent en outre avoir recherché plus activement un emploi après, les autres précisant que leur recherche était déjà très active. Certes, un peu plus d'un demandeur d'emploi sur cinq considère que l'ANPE s'occupe



(1) - Selon les personnes déclarant avoir bénéficié de précédents entretiens. 30 % des demandeurs interrogés ne se rappelaient plus avoir eu un entretien approfondi avant (alors qu'elles ont eu au moins un entretien initial d'entrée dans le PAP).

(2) - Les actions proposées par les opérateurs du PAP aux demandeurs d'emploi sont regroupées dans une offre de services graduée en quatre niveaux croissants, du « libre accès » qui s'apparente à un libre service à l'accompagnement renforcé et à « l'appui social » qui marque des engagements plus importants en temps et en prestations.

de moins en moins de lui et un dixième déclare même qu'elle ne s'en est jamais occupée. Mais la majorité s'oppose à l'affirmation selon laquelle « le PARE et le PAP n'engagent à rien », et plus d'un tiers accorde même au PAP la valeur d'un contrat, suite à cet entretien approfondi.

Du diagnostic à la prestation, les PAP sont hétérogènes

Dans sept cas sur dix, l'entretien PAP 02 a donné lieu à proposition d'action de la part de l'ANPE, et pour la majorité, il s'est soldé par un accord pour s'engager dans une action d'accompagnement, une démarche de formation, ou pour postuler à un emploi (tableau 2). Les déperditions entre ce qui est proposé et ce qui est décidé conjointement entre conseiller et chômeur proviennent en grande partie des demandeurs eux-mêmes, qui disent notamment n'avoir pas été disponibles ou finalement pas intéressés par les actions proposées.

Dans les cinq mois qui ont suivi l'entretien PAP 02, 64 % des décisions conjointes ont abouti (davantage pour les offres d'emploi, moins pour les formations). Parmi les décisions non-abouties, 35 % sont en attente de réalisation, mais 32 % n'ont pas débouché du fait des demandeurs d'emploi. Les décisions sont, en proportion, d'autant plus suivies d'une concrétisation que le niveau d'offre de service est élevé.

À l'occasion du PAP 02, l'agence a proposé une offre de service supérieure à celle du PAP 01 à près d'un tiers des demandeurs. Cela se traduit par un accès du demandeur d'emploi à un niveau plus élevé que le « libre accès » et démontre l'intensification du suivi. La catégorie d'offre de service résume bien la teneur de l'entretien PAP 02 lui-même et ses

Encadré 1

LE PAP, UN « PROJET D'ACTION PERSONNALISÉE » POUR TOUS LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Depuis le 1^{er} juillet 2001, un PAP est proposé à tous les demandeurs d'emploi nouvellement inscrits ; progressivement, les personnes inscrites avant cette date ont été amenées à en bénéficier aussi. Le PAP est la traduction pour chaque demandeur d'emploi, du « Programme d'action personnalisée pour un nouveau départ (PAP/ND) ». Ce programme mobilise l'ensemble du service public de l'emploi et s'adresse à tous les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non. L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) est l'opérateur pivot de sa mise en œuvre opérationnelle. Les objectifs généraux sont de favoriser et accélérer le retour à l'emploi, prévenir les risques de chômage de longue durée, lutter contre les exclusions. Le PAP/ND doit donc a priori favoriser un raccourcissement des durées de chômage et d'indemnisation pour les titulaires d'allocations chômage, puisqu'il procède du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) instauré par l'Unédic en direction des chômeurs indemnisés.

Le PAP est élaboré au cours d'un entretien approfondi avec un professionnel, à l'ANPE ou bien au sein de son réseau de « co-traitants », tels que les Missions locales et PAIO (pour les jeunes), l'APEC (cadres), et Cap'Emploi (travailleurs handicapés). Ce diagnostic initial (entretien « PAP 01 ») est l'occasion de conseiller le demandeur, et prélude à la mise à disposition de services variés. Cet entretien doit être réédité au bout de 6 mois pour les personnes encore inscrites : on parle alors d'actualisation du PAP ou « PAP 02 ».

Concrètement, il s'agit de faciliter l'accès aux offres d'emplois, de proposer des prestations spécifiques tournées vers l'insertion professionnelle, d'orienter vers des formations (avec la mobilisation de l'AFPA), dont certaines financées par l'Unédic. Les principales catégories de prestations (hors formations et offres d'emploi), réalisées en interne ou par des sous-traitants, sont les ateliers (pour apprendre à rédiger un CV, réfléchir à son projet professionnel, discuter des techniques de recherche d'emploi...), les évaluations, les actions d'accompagnement, les bilans de compétence approfondis. Les moyens mobilisés se déclinent en quatre niveaux croissants d'offre de services censés refléter les besoins du demandeur diagnostiqués lors de l'entretien : (1) le « libre accès » ; (2) « l'appui individualisé » ; (3) « l'accompagnement renforcé » ; (4) « l'accompagnement social ».

En moyenne, la répartition par niveau de service évolue, d'une phase du PAP à l'autre, dans le sens d'un renforcement de la prestation offerte (tableau).

Tableau
Répartition des PAP élaborés en 2002
selon l'offre de service

	Libre accès	Appui individualisé	Accompagnement renforcé	Appui social	Total	Effectifs (en millions)
PAP 01	42,2	44,0	12,6	1,2	100,0	3,8
PAP 02	32,1	48,8	16,6	2,5	100,0	1,7

Source : ANPE.

Tableau 1
Effet de l'entretien PAP 02
sur la recherche d'emploi

	Modification du comportement	Recherche plus active
Ensemble des demandeurs d'emploi en PAP 02	54	47
Offre de service à la fin de l'entretien PAP 02		
Libre accès	49	43
Appui Individualisé	56	49
Accompagnement Renforcé	60	49
Niveau de formation initiale		
Niveau I, II ou III (bac +2 ou plus)	38	37
Niveau IV (bac)	52	46
Niveau V (CAP ou BEP)	62	50
Niveau Vbis ou VI (peu ou pas diplômés).....	60	52

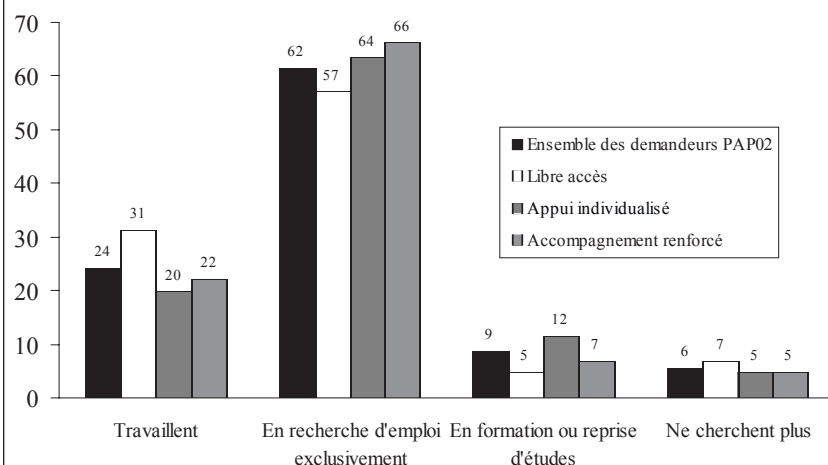
Lecture : 54% des demandeurs d'emploi ont modifié leur comportement de recherche d'emploi après l'entretien PAP 02, c'est le cas de 49% de ceux qui se sont vus proposer le service « libre accès » et 38% pour les plus diplômés.

Champ : bénéficiaires entretien PAP 02 en septembre 2002, hors reprise du stock, hors co-traitants et hors appui social.

Source : Dares, Enquête bénéficiaires PAP 02.

Graphique 2
Situation professionnelle 5 mois après l'entretien PAP 02
selon l'offre de service définie
à l'issue de l'entretien de septembre 2002

En pourcentage



Champ : bénéficiaires entretien PAP 02 en septembre 2002, hors reprise de stock, hors appui social et hors co-traitants.

Source : Dares, Enquête bénéficiaires PAP 02.

suites au cours des cinq mois suivants. Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, la période postérieure à l'entretien PAP 02 voit les prestations réalisées augmenter de 55 %, selon les données de l'ANPE. Pourtant l'entretien PAP 01 avait déjà été suivi d'au moins une mise en relation avec un employeur pour 44 % des personnes interrogées et 31 % avaient reçu au moins une prestation. En outre, 40 % des intéressés déclarent avoir été contactés par l'ANPE ou s'être vus proposer au moins une offre d'emploi directe-

ment par un conseiller entre les entretiens PAP 01 et PAP 02. Pendant cette période (qui dure de 5 à 14 mois dans l'échantillon), près d'un tiers des demandeurs a occupé au moins un emploi et un sur huit a suivi une formation.

Cependant, près d'une personne sur deux déclare avoir pensé en sortant de l'entretien PAP 02 que l'ANPE n'avait rien à lui proposer. Ce sont plus souvent les personnes qui disent n'avoir pas reçu de proposition, et plus encore celles dont l'entretien n'a

pas été suivi de décision. Les intéressés attendent principalement que l'ANPE leur propose des offres d'emploi, et à cet égard celles qui sont présentées pendant l'entretien PAP 02 sont jugées trop peu nombreuses. Effectivement, les mises en relation avec des employeurs ne se sont pas intensifiées après le PAP 02 (toujours d'après les données de l'ANPE).

Les difficultés de recherche d'emploi subsistent cinq mois après

Lors de l'enquête, soit cinq mois après l'entretien PAP 02, six personnes sur dix sont toujours exclusivement en recherche d'emploi, 25 % occupent un emploi, 9 % suivent une formation (ou ont repris des études), et 5 % ne cherchent plus (graphique 2). En outre, 84 % se disent toujours inscrits à l'ANPE, sachant que certains sont simultanément en emploi ou formation, et en recherche d'emploi (3). Quant à ceux qui ne cherchent plus ou ne sont plus inscrits, c'est majoritairement pour des motifs temporaires.

(3) - Les données administratives indiquent que 78 % environ sont effectivement enregistrés sur les listes de l'ANPE à cette date.

Tableau 2
Contenu de l'entretien PAP 02 et actions réalisées
entre septembre 2002 et mars 2003

En pourcentage

	Au moins une proposition	Au moins une décision d'action	Au moins une action réalisée
Ensemble des demandeurs d'emploi en PAP02	69	53	34
Moins de 25 ans	71	53	35
25-49 ans	69	54	35
50 ans ou plus	64	47	31
Offre de service à la fin de l'entretien PAP 02			
Libre accès	62	38	21
Appui Individualisé	67	55	36
Accompagnement Renforcé.....	87	79	57
Niveau de formation initiale			
Niveau I, II ou III (bac +2 ou plus)	66	49	28
Niveau IV (Bac).....	66	53	37
Niveau V (CAP ou BEP)	70	54	35
Niveau Vbis ou VI (peu ou pas diplômés)	71	54	36

Lecture : 69% des demandeurs d'emploi se sont vus proposer au moins une action (offre d'emploi, formation, prestation d'aide à la recherche) au cours de l'entretien PAP 02, 53% des demandeurs d'emploi ont fait l'objet d'une décision d'action au moins, 34% ont réalisé au moins une action.

Champ : bénéficiaires entretien PAP 02 en septembre 2002, hors reprise du stock, hors co-traitants et hors appui social.

Source : Dares, Enquête bénéficiaires PAP 02.

Tableau 3
**Appréciations des demandeurs d'emploi sur l'entretien PAP 02
et sur le dispositif en général**

En pourcentage

	L'entretien PAP 02 : utile	Le PAP : sans effet sur le parcours professionnel	« Le PAP est un bon moyen pour trouver un emploi »	« Le PAP, c'est plus de contrôles »	« L'ANPE sait bien voir les problèmes des chômeurs »
Ensemble des demandeurs d'emploi en PAP02	67	50	58	63	48
Moins de 25 ans	62	50	61	63	43
25-49 ans.....	67	50	57	63	46
50 ans ou plus.....	78	49	65	60	65
Offre de service à la fin de l'entretien PAP 02					
Libre accès	65	50	60	64	52
Appui Individualisé	68	51	57	62	46
Accompagnement Renforcé	72	43	58	62	46
Niveau de formation initiale					
Niveau I, II ou III (bac +2 ou plus)	60	60	53	57	40
Niveau IV (Bac)	62	54	54	57	39
Niveau V (CAP ou BEP)	70	47	61	67	48
Niveau Vbis ou VI (peu ou pas diplômés).....	75	39	64	67	65

Lecture : 67% des demandeurs d'emploi jugent que l'entretien PAP 02 est utile, 50% que le PAP a été sans effet sur leur parcours, 58% que c'est un bon moyen pour trouver un emploi, 63% que c'est plus de contrôles, 48% que l'ANPE sait bien voir les problèmes des chômeurs.

Champ : bénéficiaires entretien PAP 02 en septembre 2002, hors reprise du stock, hors co-traitants et hors appui social.

Source : Dares, Enquête bénéficiaires PAP 02.

Le passage dans la seconde phase du PAP traduit en lui-même des difficultés dans la recherche d'emploi, puisque les intéressés sont toujours demandeurs après au minimum 6 mois de chômage, ce que confirment leurs réponses. En effet, une nette majorité d'entre eux pense, à titre personnel, que la recherche d'emploi est « difficile » voire « complètement bloquée ». Alors qu'ils déclarent qu'ils pensaient que ce serait plutôt facile lors de l'inscription à l'ANPE. La dégradation conjoncturelle du marché du travail au cours de l'année 2002 est nettement perceptible : près d'une personne sur deux attribue ses difficultés à l'insuffisance du volume des offres d'emploi.

En outre, 44 % des demandeurs d'emploi sont (ou ont été) gênés dans leur recherche d'emploi, notamment dans la période précédant l'entretien PAP 02. Les problèmes de transports ou de déplacement, principalement du fait de l'absence de véhicule personnel mais aussi du fait de l'éloignement et des temps de déplacement, sont évoqués dans un quart des cas. Il s'agit aussi de problèmes familiaux ou de santé.

Encadré 2

L'ENQUÊTE DE LA DARES AUPRÈS DE BÉNÉFICIAIRES DU PAP 02

Le champ de l'enquête couvre les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) en France métropolitaine ayant suivi l'entretien PAP 02 d'actualisation de leur projet d'action personnalisée (PAP) au mois de septembre 2002. Les demandeurs d'emploi entrés dans le dispositif au titre de la « reprise du stock » (inscription à l'ANPE antérieure au 1er juillet 2001) ont été exclus du champ de l'enquête ainsi que ceux bénéficiant de l'offre de service « appui social » à l'issue de l'entretien de septembre. La base de sondage ainsi définie atteint 127 342 personnes.

L'échantillon a été sélectionné par tirage aléatoire à l'aide de la méthode du « CUBE ». Il a été stratifié selon l'âge, le sexe, l'offre de service au PAP 02 et la durée du PAP 01 avec prise en compte de la localisation géographique et du niveau de qualification et de diplôme des individus.

L'enquête a été conduite par téléphone en janvier et février 2003 (interviews de 18 minutes en moyenne) avec une interrogation complémentaire en face à face d'un échantillon de 600 non-répondants en mars et avril. Ces interviews menées par l'institut ISL ont permis de récolter 3 093 réponses (2 859 par téléphone et 234 en face à face). Ces répondants seront interrogés une seconde fois au premier trimestre 2004.

Des données administratives fournies par l'ANPE (Fichier historique et application Prestamesures) ont été appariées aux données de l'enquête. La correction de la non-réponse a été effectuée à l'aide de la macro « CALMAR » en tenant compte notamment de la situation vis-à-vis de l'ANPE au moment de l'enquête ou du nombre d'actions réalisées dans le cadre de l'agence de septembre 2002 à mars 2003.

Le questionnaire de cette première vague de l'enquête comprend des questions sur l'entretien d'actualisation de septembre 2002 et les actions qui en ont éventuellement découlé, sur les entretiens et les actions de la phase précédente (PAP 01), sur les rapports avec l'ANPE et la recherche d'emploi, sur les formations et les emplois occupés avant l'entretien PAP 02 ainsi qu'à la date de l'enquête. En outre, les demandeurs d'emploi interrogés sont invités à exprimer leur opinion sur l'entretien PAP 02, sur le dispositif et plus généralement sur l'ANPE.

La densité du service rendu conditionne le jugement porté sur le PAP

Plus des deux tiers des personnes interrogées jugent que l'entretien PAP 02 d'actualisation est

globalement utile (tableau 3). Les demandeurs d'emploi expriment toutefois le souhait que l'accompagnement soit plus important et qu'il intervienne plus tôt. Ils sont encore plus nombreux à désirer avoir un conseiller « référent »,

c'est-à-dire un interlocuteur identifié au sein de l'agence dont ils relèvent. L'effort de proximité entrepris par le service public de l'emploi est donc en général salué, et les usagers souhaitent le voir poursuivi et amplifié. Leur jugement sur l'ANPE reste toutefois mitigé, puisqu'il y a autant de personnes pour penser qu'elle « sait bien voir les problèmes des chômeurs » que pour exprimer l'opinion contraire.

Simultanément, les personnes interrogées jugent majoritairement que le PAP n'a pas eu d'effet sur leur parcours professionnel, tout en estimant à 58 % que PARE et PAP sont, de façon générale, un bon moyen pour trouver un emploi. Les appréciations positives sont cependant plus fréquentes pour les demandeurs d'emploi qui se trouvent en formation ou en reprise d'études cinq mois après l'entretien. Les moins diplômés et les personnes qui bénéficient d'un

niveau de service élevé attribuent plus souvent que la moyenne des effets bénéfiques au PAP. Les demandeurs d'emploi les plus âgés formulent davantage d'opinions favorables à l'égard du dispositif ou de l'ANPE, alors qu'ils sont nettement moins souvent en emploi.

*Tristan KLEIN,
Patrick POMMIER
(Dares).*

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Les évolutions de la formation professionnelle : regards croisés

Actes du séminaire de la DARES 2002
sur le droit de la formation professionnelle

Sous la direction de Nicole Maggi-Germain et Agnès Pélage

Le bilan plutôt négatif de la mise en œuvre de la loi de 1971 « portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre d'une éducation permanente », les recompositions du marché du travail, la mobilité accrue de la main-d'œuvre dans le cadre de la promotion d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie sont autant d'incitations à réfléchir sur le droit de la formation professionnelle et sur l'effectivité de ce droit.

Quelles sont les inflexions juridiques successives en matière de formation et quelles connaissances historiques seraient utiles à leur meilleure compréhension ? Quels sont les acteurs et les lieux qui contribuent à l'élaboration de la norme juridique en matière de formation ? Quels sont le rôle et les pratiques effectives des partenaires sociaux ? Quels sont les concepts structurants du droit de la formation professionnelle et quelle en est la fragilité actuelle ? Que peut être un droit de la formation professionnelle au regard d'un droit de la formation professionnelle ? Quels sont les enjeux autour de la reconnaissance de la formation professionnelle ?

Cet ouvrage propose des éléments d'analyse et des pistes d'interrogations et de recherches sur le droit de la formation professionnelle et les usages qui en sont faits. Il est issu d'un séminaire organisé, en 2002, par la Dares sur le droit de la formation professionnelle. Il réunit des contributions de chercheurs issus de plusieurs disciplines et de partenaires institutionnels de la Dares. Il présente, en outre, les principaux éléments des débats qui se sont tenus entre les membres du groupe de travail auquel ont été associés les partenaires sociaux en charge des questions de formation professionnelle.



308 pages
22 €

Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>
(Rubrique Emploi puis Études et Statistiques)

Ministère
des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

En vente à :

La Documentation Française
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris
Cedex 07

Téléphone : 01.40.15.70.00 - Télécopie
: 01.40.15.72.30

<http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr>



**bon de
commande**

à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE

Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

<http://www.travail.gouv.fr>

**CAHIER
TRAVAIL ET EMPLOI**
*Les évolutions
de la formation
professionnelle :
regards croisés*

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
22 €		
		4,95 €

montant total à payer
1 euro = 6,55957 F

Nom _____

Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Code postal _____

Localité _____

Je règle

Par **chèque bancaire** ou **postal**
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par **carte bancaire**
(date d'expiration)

N°

Date

Signature

T RAVAIL ET EMPLOI

N° 95
Juillet 2003

- Quelles dynamiques pour la négociation collective de branche ?
- Compétences, mobilité et formation tout au long de la vie repères juridiques pour une réforme
- Des restructurations discrètes : reconstruire l'emploi face à la mondialisation
- Des petites aux grandes annonces : le marché des offres d'emploi depuis 1960
- Les trappes d'inactivité : chômage volontaire ou chômage de résistance ?
- Réseaux et innovations organisationnelles : une approche par les relations professionnelles
- La gestion des ressources humaines au risque de la génétique, des dangers à prévenir



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

15,20 €

Abonnements
pour 4 numéros/an :
France : 52,30 €
Europe : 56,40 €
Dom-Tom et RP
(HT, avion éco.) : 58,40 €
Autres pays
(HT, avion éco.) : 59,40 €
Supplément avion rapide : 8,85 €

Abonnements :

La Documentation française

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.68.00
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

**La librairie de
la Documentation française**
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de
commande**
à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

**TRAVAIL
ET EMPLOI**
N° 95 - Juillet 2003

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,20 €		
		4,95 €

montant total à payer
1 euro = 6,55957 F

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____

Je règle

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par carte bancaire
(date d'expiration)

N°

Date

Signature